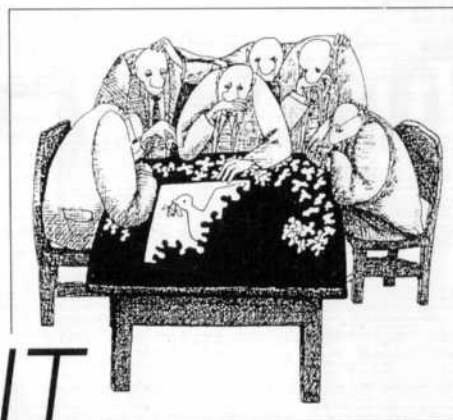


ALTERNATIVES NON VIOLENTES

Désarme citoyen !

*DÉSARMEMENT
ET RECONVERSION :
LE TOURNANT*



Pour comprendre la nouvelle loi de programmation militaire 92-94

Interview de Jean-Paul HEBERT *

Un spécialiste présente ici les nouvelles orientations de la loi de programmation militaire. Il faut les connaître pour débattre intelligemment des problèmes de défense. Les "quelques milliards de moins" au budget de la défense traduisent-ils un tournant ?

ANV : Quelles sont les inflexions majeures que retient le projet de loi de programmation militaire soumis aux parlementaires cet automne 92 ?

Jean-Paul Hébert : Tout d'abord, permettez-moi d'un mot de retracer l'évolution du budget de la Défense au cours des dernières années. Depuis 1982, on assiste à une décroissance lente de la part du budget militaire qui va conduire à 3% du PIB en 1995 alors que nous étions à 4% en 1983. Alors on peut toujours dire que cette réduction a été trop lente, toutefois on ne peut pas sous-estimer cette baisse des dépenses militaires qui commence à être intégrée dans



la tête des décideurs tant politiques que militaires. Quand on parcourt la littérature sur le sujet, on constate que tout le monde a compris qu'on ne pourra plus allouer autant de crédits aux armées que par le passé.

ANV : Un point de pourcentage de PIB, ce n'est pas rien si l'on croit M. Pierre Joxe, ministre de la Défense, qui l'estime à 60 milliards de francs.

Jean-Paul Hébert : Nous assistons effectivement à une évolution qui n'est pas sans importance. Dans les milieux militants on a quelquefois tendance à cultiver la désespérance au prétexte que rien ne bouge,

or il y a des choses qui changent, soyons-en conscients. Ainsi, les achats d'armements qui représen-

* Economiste, auteur de plusieurs ouvrages, dont "Stratégie française et industrie d'armement", Paris, FEDN., 1991.

Alternatives NonViolentes N°85 hiver 1992

tent la part essentielle du budget de la Défense commencent à se rééquilibrer au profit des dépenses de fonctionnement. Autre observation, on assiste à l'érosion de la part du nucléaire par rapport aux autres dépenses puisque que les crédits qui lui sont accordés sont passés en trois ans de 30% à 25% des dépenses d'équipement. Il s'agit d'une inflexion importante de notre politique de défense, car ces programmes concernent des firmes précises, des équipes de recherche précises, des directions et des sous-directions de la DGA et du CEA. Ce ne sont pas des décisions mineures, même si elles peuvent nous apparaître de l'extérieur comme des décisions de faible importance ne portant que sur quelques milliards par rapport à un ensemble beaucoup plus grand.

ANV : Quelles sont les priorités nouvelles de la loi de programmation 92/94 ?

Jean-Paul Hébert : Les principales orientations que le ministre a annoncées s'attachent à deux domaines, celui de la recherche et celui de l'espace et du renseignement. Ces orientations ne sont pas si unanimement acceptées qu'on le croit dans les milieux concernés. Dans le domaine de la recherche, l'objectif est de maintenir, proportionnellement, la recherche-développement au niveau actuel. Certains affirment qu'il vaudrait mieux consacrer des ressources disponibles à l'achat de matériels plutôt qu'à la recherche. Mais viser le maintien de la recherche-développement à un niveau élevé relève d'un tout autre postulat stratégique. Il consiste à affirmer qu'une part de l'affrontement ou de la dissuasion réside dans ce que j'ai appelé dans mon livre (1) "les armements virtuels", c'est-à-dire la capacité de réaliser éventuellement ces armements. Personnellement, je considère qu'il vaut mieux s'engager dans cette voie-là pour maintenir l'essentiel des savoirs plutôt que de maintenir des fabrications à tout prix.

La deuxième grande orientation qui engage l'avenir touche au domaine spatial. Elle se heurte au même type d'objections. Au fond, disent certains, on n'aura jamais la capacité d'assurer notre autonomie dans

l'espace, il vaut mieux s'en remettre à ce qui existe déjà et utiliser les dizaines de satellites américains, cela nous permet de faire de sérieuses économies et accessoirement cela nous autorise à poursuivre telles ou telles fabrications.

ANV : Après la guerre du Golfe, M. Pierre Joxe disait que "sans les renseignements alliés, américains, nous étions presque aveugles"...

Jean-Paul Hébert : Durant les années 70, il n'a pas été développé de satellites militaires car ils faisaient partie d'une stratégie anti-force qui n'était pas compatible avec la doctrine officielle, mais aujourd'hui, il en va autrement. Voir et savoir ce qui se passe dans les zones de turbulence sans avoir recours aux services de renseignements américains, c'est une des conditions de l'autonomie politique. Mais il s'agit d'un choix ambigu car la frontière est ténue entre l'observation militaire depuis l'espace et l'utilisation militaire de l'espace. Or développer des moyens militaires dans l'espace aurait pour conséquence de relancer la course aux armements. Il est prévu dans la loi de programmation de développer les systèmes de télécommunications et d'observation comme Hélios, Syracuse, Osiris, Zénon et Cerise. En 1992, le budget de l'espace militaire était d'environ 3 milliards de francs, les prévisions du ministère sont étalées de 5 milliards par an à l'horizon 1995. Il s'agit d'un choix important car même si ultérieurement il y a changement politique cette orientation ne sera pas nécessairement remise en cause car les clivages sur cette question transcendent les définitions de parti.

ANV : Le discours sur la "menace du Sud" ne remplit-il pas un vide de la pensée stratégique car en conclusion du projet de loi de programmation, il est précisé qu'il y a "aujourd'hui difficulté à cerner clairement le type de menaces auxquelles nous pourrions devoir faire face, remontée de la menace antérieure, apparition de menaces nouvelles à l'égard desquelles une stratégie anti-cités ne serait pas nécessairement adaptée."

Jean-Paul Hébert : Ce vide n'est pas seulement le vide du pouvoir, il est celui de notre propre difficulté à penser des situations nouvelles, par exemple celle de l'ex-Yougoslavie. Il n'est pas possible de laisser continuer les massacres et il est encore moins possible de dire qu'on ne fait rien car dans six semaines, il y aura 100 000 ou 200 000 morts de faim. En même temps, on sait bien qu'il n'y a pas de solutions militaires à des problèmes politiques. Nous nous trouvons devant les deux termes de la contradiction. Au niveau des autorités, il y a une difficulté à prendre en compte tous les problèmes. Cela ne veut pas dire que rien n'est fait, je considère comme positif le réalisme qui consiste à adapter notre effort de défense aux nouvelles conditions économiques et sociales de la France. Donner priorité à l'espace et à la recherche plutôt qu'aux fabrications me semble être une inflexion positive.

ANV : Peut-on encore parler de loi de programmation militaire pour la période 92/94 ?



Jean-Paul Hébert : Il est vrai que cette huitième loi de programmation militaire porte sur trois années seulement. L'année 92 est échuë et l'année 93 est d'ores et déjà engagée par le projet de budget. Cette nouvelle loi offre une vision de transition qui s'explique par le fait que le gouvernement ne voulait pas avoir l'air d'abandonner la planification de l'équipement de nos forces armées. Il y a eu depuis 1989 un tel bouleversement stratégique et politique - je n'y reviens pas - qu'il faut naturellement prendre des précautions, faire preuve de pragmatisme. Je suis naturellement partisan de la programmation militaire, mais celle-ci peut avoir des effets pervers comme de geler une fois pour toutes les dépenses de l'Etat sur des programmes qui ne pourraient pas être remis en cause et seulement s'additionner avec celles engendrées par l'adoption de nouvelles armes. Cela nous permet d'expliquer pourquoi cette loi de programmation est transitoire et sa durée ramenée de 5 à 3 ans. Qu'on y prenne garde, cela ne veut pas dire pour autant qu'elle n'est pas importante !

ANV : La définition par le ministre Pierre Joxe de six modules de programmation (2) est une nouveauté du projet de loi, elle ne vous a sûrement pas échappé. Qu'en pensez-vous ?

Jean-Paul Hébert : Il s'agit d'une tentative pour décloisonner l'institution dans son ensemble afin d'éviter que les problèmes ne soient pensés uniquement en termes d'appartenance à l'armée de terre, à la marine, etc... On sait bien que le renseignement est éclaté entre une multitude d'organismes militaires et civils au détriment de la fonction vitale qu'il remplit dans le contexte actuel. Ce nouveau concept de programmation va également servir à mieux faire passer les décisions difficiles. Face aux programmes d'armement, nous nous trouvons aujourd'hui devant des échéances incontournables que le MAN et le MDPL entre autres, et un certain nombre d'économistes et de stratèges avaient annoncées. L'accumulation des programmes - qui n'a pas été remise en cause quand la droite est revenue au pouvoir entre 86 et 88 - ne nous

	Programmes en cours révisés (R) ou arrêtés (A)	Grands programmes en cours, consolidés et éventuellement rééchelonnés	Programmes nouveaux à lancer entre 1992 et 1994	Programmes futurs	
				A lancer après 1994 ou étalés	A lancer après 1997 ou supprimés
Module n° 1 <i>Dissuasion nucléaire</i>	Hadès (A)	SNLE-NG M 45	M 5	2 ^e composante (renouvelle.)	
Module n° 2 <i>Espace Communications Renseignement</i>	Atlantique 2 (R)	Syracuse Hélios* Rubis	Zénon Osiris* Sarigue nouvelle génération Horizon	Avion de guet embarqué** Systèmes de commandement SIC, SIR et SCCOA étapes 2 et 3	
Module n° 3 <i>Opérations aéromaritimes</i>	MU 90* (R) SNA (R) Bâtiment antimines	PAN n° 1 ACM Rafale Frégate Lafayette		Frégate antiaérienne NG*	PAN n° 2 ANS* Avion d'entraînement embarqué
Module n° 4 <i>Opérations aériennes et terrestres</i>	Magic (R) Super 530 D (R) Mirage 2000 (R) Véhicule de l'avant blindé (A) Véhicule logistique (R) Véhicule blindé léger (R) Anti-char 3G longue portée* (R) Anti-char courte portée ERYX (R) Poste radio de 4 ^e génération (R) Mistral (R)	ACT Rafale MICA Apache HAP/HAC* Leclerc SAMP (sol/air moyenne portée)	Hélicoptère lourd NH 90*	Véhicule blindé modulaire* Provision Renouvellement Transport aérien Lance-roquettes multiples phase 3*	
Module n° 6 <i>Préparation de l'avenir</i>		Plan composants Programmes d'études amont			

* Programme en coopération.

** Achat à l'étranger.

permet pas d'envisager de nouvelles commandes si on ne remet pas en cause les décisions anciennes. Par exemple, la dernière programmation militaire prévoyait que notre dispositif de défense aérienne ne pouvait comporter moins de 450 avions de combat, aujourd'hui l'estimation revue à la baisse est de 375 avions. Or en 1990, on a commandé 26 Mirages 2000 ; en 1991, le chiffre n'était plus que de 18 et aucune commande n'a été autorisée en 1992. Le gouvernement a été obligé de faire des coupes claires car il ne pouvait pas en même temps passer de nouvelles commandes et financer le développement du Rafale. Il s'agit donc d'une loi "coincée" car tous les grands programmes sont engagés. La seule chose qu'il est possible de faire est de rogner sur les fabrications, étaler les commandes dans le temps. On compte beaucoup sur les commandes des Emirats arabes unis pour faire fonctionner les chaînes de montage des chars Leclerc.

ANV : Et justifier par les ventes d'armes le choix du Leclerc ?

Jean-Paul Hébert : Il faudra tout de même un jour s'interroger en France sur la nécessité de maintenir un appareil industriel d'armement dont la justification d'existence est la vente de matériels à l'exportation. Si la justification dernière du char Leclerc est d'en exporter le maximum, cela pose un sérieux problème sur l'efficacité de notre investissement industriel dans l'armement. J'ai critiqué à maintes reprises l'idée que les ventes d'armes auraient un sens parce qu'elles seraient rentables, ce qui n'est pas vrai (3). De même, il est mystificateur de dire que la production d'armement a des retombées dans le domaine civil ; il faut être honnête : s'il y a des retombées de surcroît, tant mieux, mais la production d'armements ne revêt un sens que par rapport à des choix stratégiques et politiques.

ANV : Que va-t-il être fait d'ici 1994 pour réduire cette surcapacité de production de l'industrie d'armement ?

Jean-Paul Hébert : Eh bien les emplois vont continuer à diminuer ! Selon les chiffres du ministère, il y avait, en 1981, 310 000 emplois directs dans l'armement. En 1992, il y en a 60 000 de moins. A l'horizon 2 000, le chiffre sera proche de 180 000 emplois, soit une division par deux des personnels militaires en 10 ans. Au plan industriel, il peut y avoir de très grands sinistres. On pourrait penser que rien ne change dans ce domaine ; or cela n'est pas vrai. Prenons l'exemple de la société Luchaire qui de 85 à 91 est passée de 8 000 à 400 personnes, voilà un groupe qui a été rayé de la carte. De même pour Manhurin qui était une société employant 2 500 personnes et qui a été absorbée par le GIAT avec seulement quelques centaines d'employés. Dassault a perdu grosso modo environ 1 000 emplois par an depuis 1986. A Thomson-CSF, les effectifs ont été divisés par deux en 10 ans. Les dégâts à venir affecteront surtout les équipementiers ou les sous-traitants des grandes entreprises, ce sont donc les petites et moyennes entreprises qui vont payer le plus lourd tribut.

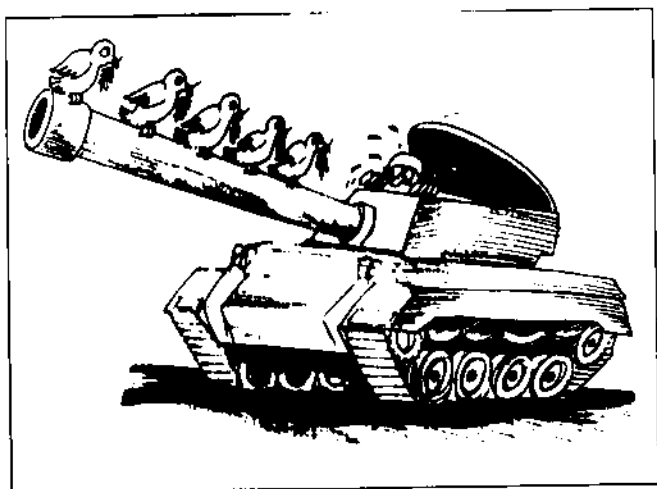
RAFALE, TIGRE, LECLERC : LES PRIX AFFICHÉS

Les coûts globaux des gros programmes militaires ont été donnés par le ministère de la défense. Le char Leclerc coûte 33 millions (sur une base de 800 exemplaires), l'hélicoptère Tigre 93 millions (pour 215 appareils), l'avion de combat Rafale 250 millions (sur la base de 5 unités), le satellite Hélios 7,2 milliards et le futur porte-avions Charles de Gaulle est estimé à 15 milliards de francs.

ANV : Croyez-vous qu'il est répondu aux questions de fond concernant le choix de défense dans le cadre du débat sur la programmation militaire ?

Jean-Paul Hébert : Non, car nous n'avons pas suffisamment l'habitude en France d'un débat fouillé sur les questions de défense dans les instances parlementaires. Deuxièmement, beaucoup des choix sont déjà

engagés. Troisièmement, il y a toujours une utilisation tacticienne qui rend les choix de fond difficiles. Dans les lois de programmation qui précèdent, pas un seul parti n'a eu le courage de demander l'arrêt du char Leclerc, non pas parce que cette position ne pourrait pas se justifier mais parce qu'évidemment tous les autres partis lui seraient tombés sur le "râble", en stigmatisant le fait qu'il brade la défense nationale et l'emploi.



ANV : Ce débat n'a pas lieu parce qu'il est du domaine réservé du chef de l'Etat et de son conseil de Défense.

Jean-Paul Hébert : C'est le cœur de la puissance régaliennne de l'Etat et c'est un cœur protégé. On peut débattre sur les marges, mais on peut plus difficilement peser sur l'intérieur. On a mis très longtemps à comprendre que l'on pourrait infléchir des décisions de cette nature, nous en sommes au tout début. Et puis, il faudra bien développer des moyens d'expertise et de réflexion - les parlementaires manquent tragiquement de moyens d'analyse -, non pas pour faire vivre les experts mais pour que ces débats rentrent dans la citoyenneté totale. Par citoyenneté, je veux signifier que le choix profond sur les orientations de défense est de la responsabilité de tous les citoyens.

Propos recueillis par Christian Brunier

(1) Jean-Paul Hébert : *Stratégie française et industrie d'armement*. FEDN, 1991.

(2) Dissuasion nucléaire ; espace - communication - renseignement ; opérations aéromaritimes ; opérations aériennes et terrestres ; préparation de l'avenir (recherche et formation).

(3) Jean-Paul Hébert in *Les ventes d'armes*. Editions Syros Alternatives, 1988.



(Lu dans "Alternatives Economiques", juin 92)

SOLDES A TOUS LES ÉTAGES

La fin de la guerre froide et les accords internationaux de limitation des forces conventionnelles en Europe amènent l'Ouest, autant que l'Est, à se défaire de centaines d'avions et de milliers de chars, bradés parfois au centième de leur valeur

Sammuel Cummings serait au bord de la faillite. Paisiblement installé à Monaco, le plus grand vendeur d'armes privé du monde avait jusqu'ici profité de la revente des surplus de tous les pays du monde. Ses déboires seraient la conséquence de l'écroulement des prix sur le marché consécutif à la grande braderie des armes de l'Est et de l'Ouest ! La loi du marché est dure pour les "petits".

Pourtant, les bonnes résolutions ne manquaient pas. En Tchécoslovaquie (un fournisseur efficace d'armes légères, 8% du PNB dû à l'armement), Vaclav Havel avait annoncé sa décision de cesser le commerce des armes. En Pologne (260 000 travailleurs dans l'armement), Lech Walesa avait également annoncé des restrictions sur les exportations. En URSS, il y a à peine deux ans, le vice-ministre de l'aéronautique, A. Bratoukhine, avait payé de sa place la tenta-

tive d'exporter douze chars T 72. Mais les bonnes résolutions et les lois du marché ne font pas bon ménage.

Les soviétiques ont des stocks à liquider à la suite des accords de Vienne sur le niveau des forces conventionnelles en Europe. Ils doivent de plus élargir leur production d'armement qui évolue moins vite que les accords internationaux et dont la production ne peut être freinée que lentement. De plus, ils sont désespérément à la recherche de devises et les ventes d'armes pourraient leur procurer quelque chose comme dix milliards de dollars l'an. A condition toutefois que le marché soit contrôlé car, pour le moment, on assiste plutôt à une ruée sur le client à n'importe quel prix. Les Soviétiques cherchent à vendre 1 600 avions de combat, sans taxes à l'exportation, sans impôts et à des prix à débattre. Ils ont déjà vendu 49 sous-marins et croiseurs. A quel prix ? Pas cher sans doute, puisqu'on apprend par les Izvestia qu'un sous-marin a été échangé au Zimbabwe contre 150 seringues jetables (mais réutilisées à l'infini vu le manque en la matière) ! Quant aux chars T 72, d'après les sources américaines, ils seraient actuellement offerts par la Fédération de Russie pour 50 000 dollars, c'est-à-dire à peu près le centième de leur valeur. S'il y avait la même baisse en France sur l'immobilier, un mois de Smic permettrait d'acheter un pavillon de banlieue. Bien sûr, il faut chercher pour faire des affaires car le marché du T 72 connaît de fortes variations de prix. La Syrie en a acheté 160 à la Tchécoslovaquie pour 200 millions de dollars, soit "seulement" 75% de réduction. Mais le marché est tellement encombré que cette même Tchécoslovaquie en a proposé à 200 000 dollars seulement. Depuis l'an dernier, ce pays cherche à vendre 1 500 chars, 1 800 véhicules blindés, 1 900 canons et 98 avions. La Bulgarie propose elle, 450 chars, 600 canons et 150 avions, la Pologne 50 avions et la Hongrie 47 canons (...).

(Plantu)

**Jean-Paul Hébert**